



6 octobre 2022

(22-7554)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

FRANCE: ORDONNANCE N° 2018-341 DU 9 MAI 2018 RELATIVE AU BREVET EUROPEEN  
A EFFET UNITAIRE ET A LA JURIDICTION UNIFIEE DU BREVET

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>FRANCE</b>
--	---------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Ordonnance n° 2018-341 du 9 mai 2018 relative au brevet européen à effet unitaire et à la juridiction unifiée du brevet
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales); Moyens de faire respecter les droits
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/FRA/22_5445_00_f.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/FRA/22_5445_00_f.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/FRA/C/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> <p>L'ordonnance n° 2018-341 modifie le code de la propriété intellectuelle pour assurer la compatibilité de la législation française avec les règlements (UE) n° 1257/2012 et n° 1260/2012 du 17 décembre 2012 sur le brevet unitaire et l'accord sur la juridiction unifiée du brevet du 19 février 2013. Les modifications du code de la propriété intellectuelle portent sur l'articulation entre brevets français, brevets européens et brevets européens à effet unitaire, la diffusion aux tiers par l'Institut national de la propriété industrielle des informations relatives aux brevets européens, la compétence exclusive de la juridiction unifiée du brevet et l'extension aux territoires d'outre-mer des effets du brevet à effet unitaire.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Français

---

<b>Entrée en vigueur</b>	Ordonnance n° 2018-341 entrera en vigueur à la même date que celle de l'entrée en vigueur de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet du 19 février 2013.
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	18 juillet 2022
<b>Autres renseignements</b>	<a href="#">IP/N/1/EU/P/1</a> (Règlement (UE) n° 1257/2012)  <a href="#">IP/N/1/EU/P/8</a> (Règlement (UE) n° 1260/2012)
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.